

## Déclaration de la délégation Cfdt :

Lors de ce CSE, la **Cfdt** a lu une déclaration demandant une augmentation conséquente et immédiate du SNB afin de faire face à la **perte de pouvoir d'achat** des salarié(e)s compte tenu de l'inflation en cours en 2022. Les salariés IEG ne sont pas demandeurs des « pas d'augmentation » de 0,1%...Ce qu'ils veulent et particulièrement les plus modestes, c'est : **Une augmentation conséquente et immédiate du SNB !**

✍ **A suivre...** Retrouvez l'ensemble de la déclaration en pièce jointe

### Ecart à la réglementation du temps de travail

4 fiches présentées ce mois-ci pour non-respect à la réglementation du temps de travail (temps supérieur à 11h/jour) et également 7 fiches pour interruptions de repos quotidien : des écarts qui pour certains auraient pu être évités avec un peu plus d'anticipation.

La **Cfdt** ne comprend pas que ces fiches ne soient pas toujours correctement remplies avec des « enseignements tirés » trop « lights ». La **Cfdt** en CPS (commission politique sociale) a proposé de retravailler sur le modèle de ces fiches.

Au-delà de cette partie visible de l'iceberg, personne ne peut aujourd'hui ignorer que le déploiement massif des outils de travail à distance entraîne de nouvelles situations de dépassements horaires demeurant à ce jour non déclarés.

**Quelle protection pour les salariés ? Quel contrôle est-il fait sur les connexions qui ne respecteraient pas la réglementation « temps de travail » ?**

**La Direction mesure t'elle l'ampleur du phénomène du travail à distance ?**

### Activités Travaux postés VP B2- Avis négatif

Trop de services ne respectent pas les préconisations des horaires inscrits dans l'accord DPN de 2019-2021 notamment à MTE, SPR, SMS. Pour rappel les règles sont les suivantes : les quarts de matin doivent débuter au plus tôt à 6h et les quarts d'après-midi devraient se terminer au plus tard à 22h. La **Cfdt** note aussi dans la présentation des quarts de plus de 9h sans heure de pause préalablement définies.

Et une Direction qui n'est pas en mesure de nous apporter de justification technique à ces horaires « exotiques » nous permettant d'en comprendre le sens.

Alors, même si la **Cfdt** est pour la mise en place de travaux postés lors des arrêts de tranche car ils permettent une organisation du travail plus robuste pour faire face aux activités sans trop solliciter les astreintes, **le respect des rythmes biologiques ne doit pas pour autant être sacrifié...**

**Donc OUI aux travaux postés mais pas au détriment de la santé !**

### Organisation conduite Evolutions concernant les équipes de quart et la SHQ- Avis positif

Considérant l'ensemble du dossier, le Quart et la SHQ la **Cfdt** a donné un avis positif avec réserve :

**Sur le Quart :** la **Cfdt** juge positivement l'ambition du grèvement des équipes de quart à 18, ainsi qu'un curseur réajusté vers davantage d'agents de terrain avec un nouveau renfort de 14 personnes (2OP et 5ADT par paire de tranches). **La Cfdt martèlera ce nouvel objectif en vue d'un délai de grèvement le plus court possible !**

La Direction nous indique qu'actuellement la moyenne réelle est de 17 agents par équipe et que les pépinières se sont étoffées. Le nombre de remplacement est aujourd'hui trop élevé (38 par agents /an), pour préserver la santé et l'équilibre vie pro/vie perso.

La **Cfdt** a rappelé que les équipes dédiés sont vraiment un plus mais encore faudrait-il avoir des équipes terrains plus étoffés, c'est pourquoi nous revendiquons **7 agents terrains** habilités dans chaque équipe afin de pallier aux différentes absences, équipes dédiées, formations ou autre.

La **Cfdt** observe que les embauches se font encore trop souvent par vague ce qui ne permet pas une pleine sécurisation dans le temps des compétences.

**Sur la SHQ,** le passage de 6 à 5 RSP au TEM pose encore beaucoup de questions laissées sans réponses aujourd'hui.

**La Cfdt le redit : redistribuer une partie des activités vers d'autres emplois sera indispensable pour passer la charge de travail. Mais la répartir vers qui ? En effet au TEM de nombreux agents sont déjà en surcharge.**

Sur la partie **Pôle Méthode**, le nouvel organigramme maintient l'effectif actuel. Sur certaines missions les équilibres charge/ressource devront être suivis de près et dans le temps.

Sur la partie **TEA**, la **Cfdt** a également soumis une réserve concernant la problématique des astreintes qui oblige les agents à prioriser les phases de réalisation au détriment des phases de préparation.